

RÉDACTION

Boulevard de Pépinet, 3.

BUREAU D'ABONNEMENTS

Boulevard de Pépinet, 20.

On s'abonne dans tous les bureaux de poste.
Les abonnements partent
du 1^{er} ou du 15 de chaque mois.

PRIX D'ABONNEMENT

| | Un an | 6 mois | 3 mois |
|--------------------|--------|--------|--------|
| Suisse | Fr. 20 | 10 50 | 5 50 |
| Union postale..... | 36 | 18 50 | 9 50 |

Prix du numéro : 10 centimes.

Le commencement du feuilleton sera envoyé gratuitement aux nouveaux abonnés qui en feront la demande.

Lausanne, 5 janvier 1900.

BULLETIN POLITIQUE

La fête du siècle à Berlin.

Tandis que le reste du monde croit encore dans ce pauvre vieux dix-neuvième siècle, l'Allemagne rayonnante est déjà entrée dans le vingtième, en dépit de l'arithmétique, par la volonté de son empereur.

Une grande *Jahrhundertsuccédeur* avait été ordonnée pour minuit au château royal de Berlin. Il en est d'abord résulté quelque humeur pour le monde officiel troublé dans ses réjouissances domestiques. Puis on s'est résigné. Dès 11 1/4 heures du soir le chancelier de l'empire et les membres du Bundesrat, les présidents du Reichstag et des Chambres prussiennes, les feld-maréchaux-généraux, les ministres, les généraux, les amiraux et fonctionnaires de premier rang, les princes et les chefs des missions étrangères avec leurs femmes, les chambellans et tout ce qui tient à la cour, avaient à se trouver dans la chapelle du château pour assister à un service religieux solennel. Puis l'empereur et l'impératrice ont pris place sur le trône, dans la salle blanche. Toutes les personnes qui avaient participé au culte ont passé devant Leurs Majestés avec une profonde révérence. Les civils portaient à cet effet la culotte blanche et les escarpins de cour, tandis que militaires et marins scintillaient de toutes leurs dorures et décorations. Ceux qui n'avaient pas pris la précaution de souper restaient, malgré ces splendeurs, assez mélancoliques. On avait même supprimé le punch ordinaire.

Le lendemain, le vingtième siècle allemand était déjà écoulé de plusieurs heures, grande dienne. Les trompettes des cuirassiers de la garde ont joué divers chorals sur la coupoles du palais et les fanfares de tous les régiments en garnison dans la capitale ont parcouru dans les deux sens la grande voie qui, de la place du château conduit, sous les Tilleuls, jusqu'à la porte de Brandenbourg.

Ensuite l'empereur a reçu les généraux et leur a adressé l'allocution que nous avons déjà traduite. Elle est remarquable à divers points de vue et on la commente avec intérêt à l'étranger, comme en Allemagne.

Guillaume II, pour résumer le siècle, a montré en quelques traits saisissants l'armée de Frédéric-le-Grand, surprise en pleine décadence, assoupi sur ses lauriers, avec des généraux vieillis et incapables, des officiers corrompus par le luxe et l'oisiveté, en proie à l'esprit d'arrogance et de vertige. La punition fut terrible. La nation prussienne se réveilla sous le joug de Napoléon. Mais, grâce au roi Frédéric-Guillaume III, l'armée fut réorganisée. Le principe de l'obligation universelle du service fut introduit. Il fut établi que l'honneur suprême, comme le devoir sacré pour un sujet, c'est de donner à son roi son sang et sa vie. Le premier fruit de cette réorganisation, ce fut la revanche. Il était réservé au grand-père de Guillaume II, qu'il persiste à appeler *le grand*, de continuer et d'achever cette œuvre. Il compléta la réorganisation de l'armée malgré une opposition ignorante. De glorieuses campagnes vinrent le récompenser au soir de sa vie. Dans son armée il avait insufflé sa propre âme, sa foi en ce Dieu qui lui donna la victoire. Ainsi il rendit à l'Allemagne l'unité tant désirée et lui conféra l'hégémonie en Europe. La présente

FEUILLETON DE LA GAZETTE DE LAUSANNE

LES JUSTES

PAR CHAMPOL

16

Son premier mouvement fut un mouvement d'amour-propre blessé. Avisait-on donc deviné la misère de son cœur et le croyait-on si bas qu'il fut accessible à toutes les consolations ?...

Il s'écarta et, très froid, un peu ironique :

— Rayez de votre liste les soucis qui se rapportent à moi. Je ne suis pas comme vous une âme incomprise, mademoiselle Livia, et je n'ai aucun chagrin à vous confier.

— Vous m'appeler mademoiselle... A trois, vous disiez mon nom... Et je vous appelaïs le prince Chocolat... Mais vous êtes comme les autres...

Livia, qui avait commencé par un sanglot, finit par un éclat de rire et, quittant brusquement le bras du prince, s'enfuit en courant vers la maison.

Ce dernier effet ne réussit pas mieux que les précédents.

— Voilà des nerfs qu'il faut soigner promptement, » se dit Valérien, pensif.

Et quoique, à table, Livia se fut montrée aspasia et discrète, il n'avait pas oublié l'incident quand il se retrouva enfin seul avec sa tante.

Le matin, la princesse Marie s'occupait de ses affaires, car elle avait beaucoup d'affaires : toutes celles des autres... C'était l'heure du courrier, des conférences avec Bourre, souvent orageuses, des distributions aux mendiants,

Gazette de Lausanne

ET JOURNAL SUISSE

FONDÉE EN 1798

ANNONCES

Agence de publicité

HAASENSTEIN & VOGLER
LAUSANNE
Montreux, Genève, Neuchâtel,
Chaux-de-Fonds, Fribourg, St-Maurice,
Dessona, Porrentruy,
Sion, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall, L'Innern,
Lugano, Coire
et succursales à l'étranger.

PRIX DES ANNONCES

Pour la Suisse... 25 centimes | la ligne
Pour l'étranger... 30 centimes | ou
RÉCLAMES 1 franc | son espace (corps).

Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Notes sur l'Amérique.

Un combat de boxe.

génération doit maintenir ces glorieux résultats. Elle les consolera par les moyens qui les ont procurés, par la simplicité et la modestie dans la vie de tous les jours, par le dévouement sans réserve au roi, par l'effort incessant pour discipliner et former les troupes. Quant à l'empereur, il a pour tâche spéciale de faire sur mer ce que ses ancêtres ont fait sur terre ; de mettre la marine sur un pied égal à l'armée.

Ce discours résume sans doute la philosophie historique de l'auguste orateur. Il a de l'élan et de l'élevation, et ne recule pas devant l'aveu des fautes qui conduisirent au commencement de ce siècle la monarchie prussienne à Iena. En revanche, on y souligne la place exclusive que Guillaume II fit aux rois et à l'armée. Toute l'évolution qui rénova la Prusse est attribuée au monarque. De Fichte, de Stein, de Scharnhorst, de Hardenberg, pas un mot.

Et plus tard, pour la reconstitution de l'unité allemande à travers les crises de 1866 et de 1870-71, seul Guillaume le Grand est longé ; le nom de Bismarck n'est pas même indiqué. De plus, les forces morales, l'effort intellectuel qui ont tant contribué à faire de l'Allemagne ce qu'elle est sont totalement ignorés. Le grand, l'unique resort, c'est l'armée. Voilà ce que les journaux libéraux relèvent et critiquent discrètement, mais sans trop s'étonner, pour ce qui est du siècle.

Pour le prochain, ils tirent des inférences de la phrase par laquelle l'empereur s'assigne pour tâche de mettre la marine de guerre sur le même pied que l'armée. L'Allemagne possède une armée de premier rang, c'est donc une flotte de premier rang que l'empereur veut faire, une flotte égale à celle de l'Angleterre. Et ainsi le plan naval sur lequel le Reichstag délibère, suivant de si près le sexennat donné d'abord comme définitif, est lui-même provisoire. On s'en doutait un peu ; le discours du 1^{er} janvier semble l'indiquer de façon certaine.

Les titres dont, pour le début du siècle, Guillaume II a gratifié divers dignitaires, fournissent également un thème à conjecturer.

M. Thielen, ministre des travaux publics, a reçu la noblesse héritière ; preuve que S. M. tient toujours au canal du centre dont il a voulu honorer le promoteur.

Le ci-devant Philippe comte d'Eulenbourg, baron de Hertefeld, ambassadeur à Vienne, devient prince, bâtimen de Bismarck et Blücher. Le voilà plus haut titré que le très récent comte de Bulow, ministre des affaires étrangères, son chef hiérarchique. On veut en conclure qu'il distince ce dernier comme candidat à la succession du prince de Hohenlohe. Mais cette opinion est loin d'être générale. D'autres devins rappellent que le nouveau prince est homme de cour plus qu'homme d'Etat, qu'il est le chef de la famille aujourd'hui la plus influente et la plus puissante de l'aristocratie prussienne et que le titre nouveau dont son maître le pape doit avoir uniquement pour but de sanctionner le rang acquis en fait par les Eulenbourg.

Enfin, l'empereur ayant donné son portrait à l'huile au général de cavalerie de Podbielski, son ministre des postes, on en conclut que ce personnage, très en faveur, va recevoir de l'avancement. On ne le met pas encore sur la liste des candidats à la chancellerie, mais on dit qu'il pourrait bien remplacer avant peu le jusqu'ici insubmersible M. de Miguel, comme ministre des finances et vice-président du cabinet prussien.

Ce sont là de simples conjectures. Les événements prennent un malin plaisir à les déjouer. Les journaux proposent ; l'empereur-roi dispose.

les pauvres de tout le monde. L'après-midi était consacré à ses pauvres à elle, des pauvres marrons, mystérieux, ni inscrits ni catalogués nulle part ; la soirée, aux amis. Après leur départ seulement, Valérien l'avait pour lui seul, et maintenant surtout, avec la perspective de la prochaine séparation, cette causerie intime leur était si douce qu'ils la prolongeaient parfois bien avant dans la nuit.

— Et votre pupille, ma chère tante ! demanda Valérien à brûle-pourpoint. La voilà grande. Que comptez-vous faire ?

— Tu parles de ma petite Livia ?... Je voudrais faire son honneur, naturellement. As-tu une idée à me suggérer ?

— Mon idée, c'est qu'il faut se presser de marier cette petite fille, c'est urgent, croyez-moi.

La princesse prit l'avertissement en bonne part :

— Je suis tout à fait de cet avis. Une jeune fille qui n'a pas de famille est évidemment pressée de s'en créer une, et j'avais déjà songé à plusieurs partis pour Livia, mais elle a de telles prétentions !...

— Ah ! vraiment !

— C'est ma faute, avoua piteusement la princesse. Je n'ai pu résister au désir de rendre son enfance aussi heureuse que possible, de la garder auprès de moi, presque comme ma fille... et la pauvre fille s'illusionne un peu sur sa situation. Il faudra bien réparer mon imprudence, et peut-être avec trois ou quatre milliers de francs de dot que nous lui donnerons, si tu n'y vois pas d'inconvénients...

— Je n'ai rien à y voir du tout, interrompit le prince. Votre fortune est à vous seule, ma chère tante, et mon unique désir est de vous en voir disposer à votre gré, en disposer tous les deux.

— Voilà des nerfs qu'il faut soigner promptement, » se dit Valérien, pensif.

Et quoique, à table, Livia se fut montrée aspasia et discrète, il n'avait pas oublié l'incident quand il se retrouva enfin seul avec sa tante.

Livia, qui avait commencé par un sanglot,

finit par un éclat de rire et, quittant brusquement le bras du prince, s'enfuit en courant vers la maison.

Ce dernier effet ne réussit pas mieux que les précédents.

— Voilà des nerfs qu'il faut soigner promptement, » se dit Valérien, pensif.

Et quoique, à table, Livia se fut montrée aspasia et discrète, il n'avait pas oublié l'incident quand il se retrouva enfin seul avec sa tante.

Le matin, la princesse Marie s'occupait de ses affaires, car elle avait beaucoup d'affaires : toutes celles des autres... C'était l'heure du courrier, des conférences avec Bourre, souvent orageuses, des distributions aux mendiants,

de vingt ou trente kilomètres abattus à grande allure, dix kilomètres à l'heure ; au retour, friction, massage, puis il s'amuse à jeter le ballon avec ses entraîneurs, fait de la lutte à bras le corps avec l'un d'eux et le souper est là. L'on pense si, après une telle journée, notre champion a besoin de repos.

Mais l'entraînement ne consiste pas seulement à faire des muscles puissants et rapides, des bras en catapultes qui déclenchent des coups de poing, comme un canon des boulets, des jambes qui puissent supporter sans faiblir les inouies fatigues de l'arène, il faut encore et surtout s'endurer et supporter ce qu'ils appellent « une sévère punition ». Grâce à l'entraînement, ces hommes arrivent à ce point que des coups qui mettraient en compte votre figure ou casseraient à vous et à moi quelques côtes ne marquent même pas une rougeur sur les corps rendus par l'exercice durs comme l'acier.

C'est une nouveauté, les combats de boxe dans l'Est. Jusqu'à il y a peu d'années les boxeurs se promenaient à travers différents Etats jusqu'à ce qu'ils trouvaient une ville qui autorisait la rencontre. Le championnat célèbre où R. Fitzsimmons remporta la victoire sur J. Corbett eut lieu à Carson-City, dans le Colorado. Les hommes de sport de l'Est, de Boston, Philadelphie et New-York, furent obligés de faire cinq jours et cinq nuits en chemin de fer pour assister à cette rencontre sensuelle. Mais depuis que Tammany — c'est le nom de l'association démocratique — a repris l'administration de la ville de New-York, les boxeurs ont vu leur art refleurir aux bords de l'Hudson, sous la surveillance paternelle d'une police qui se laisse toucher par de bons arguments. Quelques journaux protestent, quelques pasteurs s'indignent, mais la masse de la population ne s'émeut pas.

Or donc J. Jeffries, étoile de la boxe de poids lourd, avait été défait par T. Sharkey, boxeur redoutable, qui voulait lui enlever les honneurs du championnat, lequel l'avait pris de Corbett. De longs pourparlers furent nécessaires pour une affaire de cette importance ; les boxeurs, tels les héros d'Homer avant de se livrer aux rudes batailles, engagèrent d'abord la lutte épique des mots et firent retentir les journaux de leurs grandiloquentes bravades. Enfin un arrangement fut conclu et l'entraînement commença.

Trois mois au moins de soins et de traumas continuels sont nécessaires pour mettre au mieux de sa forme l'homme qui va entrer dans l'arène. Il va généralement s'installer avec ses entraîneurs dans une petite ville, au bord de la mer ou près de grands bois, et commence à travailler. Ce qu'il arrive à faire sans fatigue dans une journée est incroyable, — je dis sans fatigue, car dès que la fatigue se fait sentir, il doit s'arrêter. Il ouvre la journée par une course rapide sur route, huit ou dix kilomètres au pas de course, entraîné par des coureurs qui le suivent à toute allure, de sorte qu'il ne prend pas de temps pour se dépasser. Au centre se dressa l'estraude de cinq mètres sur cinq entourée de cordes. Elle est surmontée d'une espèce d'écran en fer-blanc, avec bandes perpendiculaires en fer-blanc aussi, entre lesquelles sont pendues trente cœurs lampes à incandescence. On ne saurait se faire aucune idée de la violence de cet éclairage, plongeant l'estraude dans un bain éblouissant de lumière crue et la faisant se détacher éblouissante et blanche au milieu de l'ombre qui emplit l'énorme vaisseau. Ces lampes sont ainsi disposées pour permettre au cinématographe de prendre les vues complètes de la lutte.

La foule se tient relativement tranquille ; des ruisseaux coulent de chaque parapluie et forment de petites rivieres qui dégringolent en bas des gradins. Soudain un renouveau et des cris. C'est Tom Sharkey qui s'avance suivi de ses seconds. Il monte sur l'estraude ; on l'accueille. Il est revêtu d'une robe de chambre qu'il n'enlèvera qu'au moment de la lutte. De nouveaux applaudissements, plus nourris, encore, éclatent ; c'est l'énorme Jim Jeffries qui fait son entrée. Tous deux s'installent sur l'estraude, les secondes s'installent sur la plate-forme, chacun sur une chaise dans un coin ; de puissants éventails rotatifs électriques y sont disposés pour permettre au cinématographe de prendre les vues complètes de la lutte.

Le timbre retentit ; c'est le repos. Les seconds de chaque boxeur bondissent sur l'estraude, une chaise est placée sur laquelle ils assiègent leur homme et le soignent. Il est vraiment curieux de voir le changement d'attitude entre le boxeur en action, tous muscles tendus, l'œil vif, et le boxeur au repos. Il se laisse aller, les bras étendus sur les cordes qui entourent l'arène, le regard éteint, le corps flasque, pendant que ses seconds travaillent. L'un dirige sur sa tête le jeu puissant des éventails électriques ; un autre promène sur ses épaules, sur sa nuque et sur ses cheveux un gros bloc de glace ; un troisième lui verse dans la bouche une eau gazeuse qu'il rejette tout de suite ; puis on lui passe un cordon sur la langue, pendant qu'un quatrième enfile une serviette de brusques claquements d'air dans la figure. Le timbre sonne encore ; avec la même rapidité les seconds lèvent leur homme, car il faut lui éviter toute fatigue superflue, et le lancent au milieu de l'estraude. Et de nouveau le voilà transformé, agile, brillant, infatigable, insensé.

Je ne vous narrerai pas les épisodes de la lutte. Jusqu'au sixième tour Jeffries eut l'avantage. Une fois même il fit tomber Sharkey sur les genoux, mais ce dernier se releva à temps et revint plus agressif que jamais à l'assaut de son colossal adversaire.

A partir du sixième tour Sharkey fut presque toujours à l'offensive. On s'attendait à une dizaine

La Haute Cour.

Statuant par un seul et même arrêt, tant sur les réquisitions de M. le procureur général que sur les conclusions précédemment prises par l'accusé Guérin, et tendant à la disjonction des crimes et délits retenus comme connexes par l'arrêt de renvoi du 30 octobre 1899 ;

Après avoir entendu M. le procureur général en ses réquisitions, les défenseurs des accusés présents et les accusés eux-mêmes, lesquels ont été entendus les derniers en leurs plaidoiries et moyens de défense ; et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

1. En ce qui concerne les accusés Godefroy, de Sabran-Pontevès, de Rame, Moisson de Vaux, Barillier et Dubuc ;

Attendu qu'il n'existe pas contre eux preuves suffisantes qu'ils se soient rendus coupables du crime de complot qui leur était reproché ;

Déclare les dits Godefroy, de Sabran-Pontevès, de Rame, Moisson de Vaux, Barillier et Dubuc acquittés de l'accusation portée contre eux et ordonne qu'ils soient immédiatement remis en liberté s'ils ne sont retenus pour autre cause ;

II. En ce qui concerne les accusés Buffet, Déroulède, de Lur-Saluces (contumax) et Guérin :

Attendu qu'il résulte de l'information et des débats la preuve que les dits accusés ont, en 1898 et 1899, sur le territoire de la République, notamment à Paris, concerté et arrêté avec une ou plusieurs personnes un complot ayant pour but de détruire ou changer le gouvernement ;

Qu'il en résulte également la preuve que le dit complot a été suivi d'actes commis ou commençés pour en préparer l'exécution ;

III. En ce qui concerne l'accusé Guérin :

Attendu que les faits visés par lui dans ses conclusions susmentionnées ont été reconnus connexes au crime de complot par l'arrêt de renvoi rendu par la commission d'instruction ;

Attendu que les faits dont il s'agit se rattachent d'une manière certaine au crime de complot susmentionné, qu'ils avaient pour but d'assurer l'impunité de son auteur, que c'est donc avec raison que ces faits ont été déclarés connexes ;

Attendu, en ce qui concerne la tentative d'homicide volontaire sur des agents de la force publique, qu'il n'existe pas contre Guérin preuve suffisante qu'il se soit rendu coupable de ce crime ;

Mais attendu qu'il résulte de l'information et des débats la preuve qu'il a : 1^e à Paris, en 1899, détent sans y être légalement autorisé, des armes et des munitions de guerre ou un dépôt d'armes ; 2^e à Paris, en août et en septembre 1899, outragé par paroles, gestes ou menaces les agents de la force publique dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, et 3^e aux mêmes lieux et dates, attaqué avec violence et voies de fait les agents de la force publique agissant pour l'exécution des lois ;

Attendu enfin que les circonstances atténuantes ont été déclarées en faveur de Buffet, Déroulède, de Lur-Saluces (contumax) et Guérin ;

Déclare les dits Buffet, Déroulède, de Lur-Saluces (contumax) et Guérin coupables du crime de complot prévu et puni par l'article 89, §§ I et II, du code pénal ;

Déclare Guérin mal fondé dans ses conclusions tendant à la disjonction des crimes et délits retenus comme connexes par l'arrêt de renvoi, l'en déboute et, statuant en conséquence, sur les faits dont il s'agit ;

Le décretable : 1^e du délit de détention sans autorisation d'armes et munitions de guerre ou d'un dépôt d'armes, prévu et puni par les art. 3 et 4 de la loi du 24 mai 1834 ; 2^e du délit d'outrages envers les agents et puni par l'art. 224 du Code pénal ; 3^e du délit d'attaque avec violences et voies de fait envers les agents de la force publique, prévu et puni par l'art. 212 du Code pénal ;

Déclare enfin qu'il existe des circonstances atténuantes en faveur de Buffet, Déroulède, de Lur-Saluces (contumax) et Guérin ;

Après la lecture de l'arrêté, écoutée dans le plus grand silence, le président dit :

Huissier, mettez immédiatement en liberté MM. Godefroy, de Sabran, de Vaux, de Rame, Dubuc et Barillier. (Mouvement.)

Les acquittees se retirent.

Mais, auparavant, M. Barillier embrasse M. Déroulède, et crie : « Vive la nation ! Vive la République du peuple ! Vive la République plébiscitaire ! Vive Déroulède toujours ! »

M. Dubuc serre la main à M. Jules Guérin et lui dit : « Nous sommes réconciliés ». MM. de Vaux et de Sabran tendent la main à M. Déroulède qui leur serre.

M. Godefroy la lui tend aussi, mais M. Déroulède refuse de la prendre. M. Godefroy fait un mouvement de tête et dit : « Vive la France ! » M. Déroulède lui répond ironiquement : « Oui, avec la République parlementaire ».

Le président. — La parole est à M. le procureur général.

Le procureur général. — Vu l'arrêt de la Cour, nous requérons qu'il lui plaise d'appliquer aux accusés déclarés coupables les arti-

cles du Code pénal et de la loi de 1834 dont ils ont encouru l'application.

Le président donne la parole à la défense sur l'application des peines.

M. Normand, avocat de Buffet. — L'heure des plaidoiries est passée, mais la voix de la défense doit encore s'élever une dernière fois en faveur de celui qui n'est plus un inculpé, mais déjà qui sera bientôt un condamné.

J'ai le droit de dire le sentiment de tristesse qui étreint tous les amis de Buffet, à l'heure où l'on va faire supporter à cet honnête homme la peine d'un complot qui n'existe pas. (Murmur.)

M. Normand. — M. Normand, vous n'avez pas la parole sur l'application de la peine.

M. Normand. — Je m'arrête, puisqu'il nous est interdit de discuter un arrêt inique. Je n'ai qu'un mot à ajouter sur l'application de la peine qui va frapper Buffet. Frappez-le donc pour qu'on puisse mesurer l'étendue de la haine qui a inspiré ces poursuites. (Violente agitation.)

M. Déroulède. — C'est une honte ! (Nouveau bruit.)

Le président. — M. Normand, je vous retire la parole si vous sortez des limites prescrites par la loi. Ce que vous venez de dire est un outrage à la cour.

M. Normand. — Je n'ai voulu parler que de la haine de ceux qui avaient inspiré ces poursuites.

M. Déroulède. — M. Loubet, parbleu !

Le président. — Maitre Normand, je vous invite à vous conformer à la loi qui restreint votre intervention.

M. Normand. — Dans ces conditions, je renonce à parler. Je n'ajouterais qu'un mot : Buffet sortira grand de ce procès et du fond de sa prison son visage planera sur le siècle qui vient. (Bruit. Exclamations.)

M. Buffet à la parole :

M. Buffet. — Je n'ai rien à demander à des adversaires. Vous m'avez condamné, merci. Vous avez condamné douze fois le gouvernement, douze fois moi. Mais vous avez à motiver votre arrêt, vous ne le pourrez jamais.

On m'a cependant parlé comme d'un bruit de couloir de l'intention qu'on avait de me faire l'application de la loi Bérenger... (Bruit.)

Une voix. — Elle n'est pas applicable.

M. Buffet. — Je ne veux pas accepter ce bruit comme vrai, car je ne saurai jamais accepter une grâce. (Murmures.)

M. Déroulède à la parole.

M. Déroulède. — Je ne veux pas parler de ma condamnation pour complot, car j'aurais trop de bruit.

Vous m'aviez déjà condamné à trois mois de prison pour outrages au président de la République et à deux ans de prison pour outrage à la Haute Cour. De quelle condamnation allez-vous me frapper ? Peut m'importe et peu importe à mon parti.

Un certain nombre de spectateurs des tribunes ont descendu les escaliers et traversé les vestiaires du Sénat en criant : « Vive Déroulède ! Vive l'armée ! A bas les juifs !

Les gardes municipaux ont fait évacuer rapidement le palais. Quelques arrestations ont été faites qui n'ont pas été maintenues.

Pendant ce temps une manifestation d'un autre ordre se produisait dans la galerie des bustes.

Un grand nombre de sénateurs ont entouré M. Fallières lorsqu'il est sorti de la salle et l'ont remercié pour la façon impériale dont il avait dirigé les débats, qui ont rempli quarante-sept audiences.

M. Cornely commente en ces termes dans le *Figaro* les arrêts de la Haute-Cour :

Le Sénat a été acquitté déjà, en différentes fourées, tous les accusés, moins leurs trois chefs : MM. Déroulède, Buffet et Guérin, qui représentent, le premier l'élément nationaliste, le second l'élément royaliste, le troisième l'élément antisémite.

Ces trois chefs se sont comportés en gens qui devraient être condamnés, et qui regardent une condamnation comme un escabeau destiné à les rapprocher d'un but. Ils n'ont pas demandé de circonstances atténuantes, mais leur est accordé tout de même. Il n'y aura donc pas de frocôte.

Je permettrais de m'en réjouir. D'abord, parce que rien n'est plus inutile que la séroté : elle ne convertit personne. Et ensuite parce qu'il me plaît énormément de constater que les gens de ce pays sont montés de plusieurs crans dans l'échelle de l'intellectualité.

Il existe un vieux proverbe qui dit : « Il n'y a pas de bonne bête. » Appliqué à l'homme, il signifie, j'imagine, que la méchanceté marche presque toujours du pair chez lui avec l'intelligence. Et la pratique quotidienne de la vie nous permet de le vérifier à chaque instant, en constatant que ceux d'entre nous qui parlent perpétuellement d'étriper, d'égorger, de fusiller sont surtout des bourgeois biffées, sans aucune ouverture d'esprit, incapables de lire et de comprendre.

Les gens intelligents sont les doux. Ils sont quelquels des victimes ; ils ne deviennent jamais des bourreaux. Or, il est incontestable qu'une douceur, presque inconne jusqu'ici, se répand dans nos mœurs politiques. Des sénateurs ont jugé des actes et non des intentions. Ils sont restés impassibles sous les huées, et ils ont résisté à la tentation à laquelle succombent si souvent les siens : de faire expier aux accusés les imprudences de leurs amis et les inconveniences des tribunes. Donc on a le droit de conclure que nous avons monté sur l'échelle de l'intellectualité.

Le prince Imeretinsky, gouverneur de Varsovie, a prononcé la dissolution de la Société polonoise de bienfaisance de cette ville et institué une commission d'enquête sur les actes des ses directeurs. Le gouverneur avait été informé que la société en question ne portait pas son activité à l'hospitalisation et au traitement d'enfants pauvres, mais qu'elle fournissait des secours à des professeurs enseignant clandestinement le polonais et à des personnes poursuivies des buts patriotiques analogues. Un premier avertissement était demeuré sans effet. L'enquête aurait établi de plus l'existence de relations entre la société de bienfaisance et le socialisme polonais.

— Le gouverneur de Finlande, général Borkof, poursuit par tous les moyens en son pouvoir la russification de l'administration du grand-duché. Il a décreté ces jours derniers la mise sous son contrôle direct de tous les chemins de fer finlandais, en recommandant la nomination aux postes d'employés des sujets russes, dispositions formellement contraires à la Constitution.

L'administration des chemins de fer russes demande en outre la jonction de ses lignes avec celles du grand-duché au moyen d'un viaduc reliant les deux rives de la Néva. Les lignes

tout le jour, s'éclaira.

— Ah ! si maintenant je pouvais donc être tranquille pour mon pauvre Spanden ! soupira-t-elle. Si tu savais comme je crains une résolution désespérée de sa part !

Bah ! ma chère tante, vous avez l'habitude de décrocher les pendus, riposta le prince un peu légèrement. Mais rassurez-vous ; je l'ai rencontré, votre Spanden, en allant chez les Faveroles, et il n'avait pas l'air de méditer des résolutions sinistres. Loin de là...

Le prince s'interrompit.

Au fait... Pourquoi donc Spanden avait-il l'air si content, et pourquoi donc se trouvait-il près de chez les Faveroles ?

Ceci ne concernait pas la princesse ; et, la voyant maintenant entièrement rassérénée, affirma la princesse encourageante : c'est de s'attendre à tout d'avance et de tout excuser.

Valérien s'était remis, et sourit :

— Ma tante, votre philosophie me dépassé !

Au surplus, avouez que vous-même ne pouvez toujours vous y tenir. Je vous vous vivre dans des transes perpétuelles dont ces chers autres, à commencer par moi, sont seuls la cause. Ainsi vous vous inquiétez de mon départ...

— Mais tu ne parts plus, Valia ! reprit la princesse. Crois-tu que je n'aie pas deviné que tu ne retourneras en Russie que pour veiller à mes intérêts ?... Puisque tu vois qu'ils ne sont nullement en péril, tu resteras, n'est-ce pas ?... quelques semaines, au moins, je t'en prie...

Elle avait remis les papiers à leur place, refermé le bureau, et, pourache de dissiper les impressions pénibles, revenant à une de ses théories :

— Où dit quelquefois que je suis un peu folle ! Eh non ! Je suis une grande philosophe et une grande égoïste, voilà tout. J'ai voulu vivre aussi heureuse qu'il est permis de l'être en ce triste monde, et j'en ai trouvé le moyen : c'est de vivre pour les autres, d'aimer les autres. Celui qui a le plus de joieuses, c'est encore celui qui a le plus de gens à aimer. Moi, j'en ai beaucoup, tous ceux que j'ai rencontrés... Il n'y a en aucun cas qui n'est au moins un peu à mon affection, soit un mère, soit une souffrance, ce qui équivaut ; et tous, certainement, m'ont fait plus de bien que je n'ai pu leur en faire. Ces chers autres ont remplit ma vie qui sans eux serait vide. Leur bonheur m'a tenu lieu du mien, et j'ai oublié mes peines en songeant aux leurs. Je me suis identifiée à eux au point de perdre cette lourde préoccupation de soi-même qui empousse la vie.

— Un délit ! Ne pas rompre encore ces doux liens d'amitié et ces liens fragiles d'espérance qui le rattachaient à la vie !...

— Je resterai, promit-il.

Le visage de la princesse, un peu soucieux

France.

L'Académie a fixé la réception de M. Paul Deschanel, successeur au fauteuil de M. H. Hervé, au jeudi 1^{er} février.

M. Sully Prudhomme répondra au récipiendaire.

Aucune décision n'a été prise jusqu'ici en ce qui touche l'élection des successeurs aux fauteuils de MM. Pailleron et Cherbuliez.

Allemagne.

La pêche du saumon a été peu productive en Alsace cette année. La Société des pêcheurs du Vieux-Brisach n'a capturé, en effet, que onze saumons, dont un seul pesait plus de dix kilos, tandis que, au cours des saisons antérieures, la pêche se chiffrait par une soixantaine de poissons, dont l'un ou l'autre pesait jusqu'à trente kilos. On attribue ce déficit au fait que les pêcheurs hollandais ont profité du niveau du Rhin pendant les mois d'août et de septembre pour capturer la plupart des saumons des leur entrée dans le fleuve

Italie.

Depuis plus d'un mois M. Crispini ne bouge pas de Naples, condamné, en attendant l'opération de la catarracte qu'il doit subir, à passer une grande partie de la journée dans l'obscurité. On assure que six cents personnes ont péri. Les travaux de déblaiement sont continués nuit et jour. Le gouverneur s'est rendu sur les lieux de la catastrophe, après y avoir envoyé une colonne d'infirmiers et des lazarets volants.

— L'écrivain Dimitri Grigorowitch est mort mercredi à St-Pétersbourg.

Turquie.

Suivant une correspondance de Constantinople à la *Gazette de Francfort*, la faute de Mahmoud pacha a jeté le sultane dans un état de profonde dépression. On le sera à moins quand on sait que ses « fidèles » passent leur temps à lui décrire ses sujets sous les couleurs des pires conspirateurs.

Le peine de Mahmoud fut-elle su que toutes les autres personnalités en vue ont été entourées d'espions plus nombreux encore qu'avant. Tous sont soupçonnés de vouloir fuir, et beaucoup, sans doute, le voudraient, mais sont forcés de dissimuler dans la crainte des deux ou trois espions que chacun est tenu d'héberger sous son propre toit.

Les familiers du sultane profitent de son état d'esprit pour l'exciter contre tout ce qui est européen, accusant les précepteurs, maîtres de piano, secrétaires et autres, en activité dans nombre de grandes familles turques. Un iradj pourrait fort bien donner à tous les grands dignitaires d'éloigner les Européens qu'ils ont à leur service et qu'on accuse d'être les propagateurs de toutes doctrines suspectes. On sait que défensif est déjà fait à tout ministre du sultan et même à tout haut fonctionnaire de la Porte de franchir sans l'autorisation impériale le seuil d'une ambassade étrangère.

Belgique.

Une élection législative partielle vient d'avoir lieu à Charleroi pour le siège laiss

CONFÉDÉRATION SUISSE

Chronique du référendum. — Le comité du référendum a reçu d'un village de l'Emmental des listes contenant toutes les signatures des citoyens actifs de la localité, à l'exception d'une seule. La lettre qui accompagnait cet envoi disait que tous les citoyens, sans distinction de parti, signaient avec le plus grand empressement.

Citoyens clairvoyants. — A Bâle, dans le canton de Neuchâtel, sur une centaine d'électeurs inscrits, quatre-vingt-cinq ont signé la demande de référendum sur les projets d'assurance fédérale.

Croix-Rouge. — Le comité central de la Croix-Rouge suisse a reçu jusqu'à ce jour une somme de 4763 fr. 15 pour les malades et les blessés de la guerre sud-africaine. Les dons continuent. S'ils atteignent un total un peu élevé, on enverra un ou deux médecins suisses sur le théâtre des opérations.

Examens médicaux. — Les examens pour les candidats médecins, pharmaciens, dentistes, ainsi que ceux des vétérinaires, auront lieu cette année comme d'habitude à Bâle, Berne, Fribourg, Genève, Lausanne, Neuchâtel et Zurich. Les dates d'inscription et d'exams ont été fixées dernièrement par le comité d'examen, dont le président est M. Courvoisier.

Chemins de fer. — Le comité d'initiative de la directe Berne-Soleure, avec raccordement à Schönbühl, adresse une pétition au Grand Conseil soleurois. Il revendique en faveur de son projet la priorité sur celui de la ligne Schönbühl-Uetzenbach et l'avantage de la communication la plus directe. Le capital d'établissement s'éleverait à 2,800,000 francs, dont 452,000 francs d'obligations. Le solde serait demandé, pour un quart environ, à l'Etat de Berne, pour un neuvième à celui de Soleure, pour un cinquième à la ville de Berne, pour un neuvième à celle de Soleure, pour un huitième aux communes bernaises intéressées et pour un cinquième aux communes soleuroises.

Tir fédéral. — La société de tir de campagne de la ville de St-Gall a pris l'initiative d'un mouvement tendant à ce qu'un tir fédéral ait lieu à St Gall en 1903. On sait que le prochain tir fédéral aura lieu à Lucerne en 1901.

En 1903, St-Gall fêtera le centenaire de son entrée dans la Confédération. Les deux fêtes pourraient ainsi coïncider, comme cela a eu lieu à Neuchâtel.

NOUVELLES DES CANTONS

BERNE. — Hier matin, à Delémont, un jeune descendant dans un puits de mineraux profond d'une centaine de mètres, a reçu sur la tête une poutre détachée d'une paroi. Le crâne fracturé, il est mort peu après.

— Où a relevé mardi sur le bord de la route entre Thonon et Steffisbourg, le corps d'un Italien nommé Merani, dont la femme et les enfants habitent l'Italie. Merani avait la colonne vertébrale brisée. On ignore encore les circonstances dans lesquelles il a trouvé la mort.

SCHWYZT. — Un habitant de Schwyzt passait devant la chapelle de Rickenbach lorsque la lourde croie de fer qui surmonte le clocher, emportée par le fœhn, tomba sur la route, témoignant légèrement le passant à l'épaule.

URI. — Mercredi soir, vers dix heures et demie, le train de marchandises 824 a tamponné un wagonnet de l'intendance des fortifications du Gothard dans le grand tunnel. Huit wagons ont déraillé et les dégâts matériels sont considérables. Pas d'accidents de personnes. La circulation est interrompue. Elle sera rétablie vers 6 heures du soir.

— Un télégramme annonce que la circulation a été rétablie ce matin pour les trains express 58 et 49.

Fribourg. — Quelques hommes abattaient du bois dans la forêt, près d'Allières, sur Montbovon. Tout à coup, un arbre tomba et frappa la tête d'un jeune homme qui fut tué sur le coup. C'est un nommé Frédéric Castella, âgé de vingt-quatre ans.

— La fin de l'année a été attristée, à La Roche, par un lamentable événement : Dans une auberge, on prolongea la veillée jusque vers le matin, non sans le tapage habituel des grandes circonstances. Après minuit, au cours d'une bagarre, un nommé Joseph Th., âgé de cinquante ans environ, père de trois enfants, reçut dans la baie ventre des coups de pied qui produisirent des lésions internes. Le malheureux est mort à l'aube du 1^{er} janvier.

TESSIN. — Le Conseil d'Etat a reçu deux demandes d'utilisation des eaux de la Maggia pour des entreprises d'électricité. L'une émane de l'ingénieur Melli, l'autre d'une société italienne au capital de deux millions. Celle-ci se propose de faire produire aux eaux captées une force de 2800 chevaux.

— Les industriels trouvent gênante la défense intimée par circulaire du gouvernement, de payer les salaires de leurs ouvriers en monnaie italienne. Ils se sont réunis à Lugano pour

se concerter en vue d'obtenir un sursis à la mise en vigueur de cette circulaire, qui devait être appliquée dès le Nouvel-An. Ils demandent, en outre, des mesures pour restreindre la circulation de la monnaie italienne dans le canton.

GENÈVE. — Hier soir a eu lieu le banquet de la Restauration.

Plusieurs discours ont célébré l'anniversaire du jour où la liberté fut rendue à Genève après l'occupation française. Le discours officiel a été prononcé par M. Albert Dunant, ancien président du Conseil d'Etat.

NEUCHATEL. — Comme successeur de M. Comtesse au gouvernement et au Conseil national, on cite M. Eugène Borel, avocat, fils de feu M. Borel, ancien conseiller fédéral et ancien directeur du bureau international des postes.

— Le poste de police de La Chaux-de-Fonds était avisé, mardi soir, qu'un incendie venait de se déclarer dans la maison Cosandier, rue Fritz Courvoisier, 40. Munis d'extincteurs, les agents s'y rendirent en toute hâte et constatèrent que la remise attenante à la maison d'habitation était envahie par les flammes. Malgré leurs efforts, le feu, activé par un vent violent, gagna les combles du bâtiment principal, dont la toiture ne formait bientôt qu'un immense brasier.

La cloche d'alarme appela les pompiers qui, bientôt une heure de travail étaient maîtres du feu.

Les dégâts sont assez importants. Les locataires de l'immeuble n'étaient pas assurés. On croit à la malveillance. Un pompier a reçu de légères blessures.

— Les obsèques de M. Auguste Junod ont eu lieu à Auvernier, au milieu d'une foule réueille et nombreuse.

M. Russ-Suchard, au nom de l'Ecole de commerce de Neuchâtel, a rendu hommage au créateur de cet établissement, et qui a fourni les fonds nécessaires. Si l'Ecole de commerce se distingue par sa ponctualité, sa conscience dans le travail, même dans les petites choses, c'est à M. Junod qu'elle le doit. Il l'a marquée de son empreinte.

M. Robert Comtesse a dit qu'il prenait pour la dernière fois la parole comme magistrat neuchâtelois. Au nom de l'orphelinat de Domresson, l'orateur raconte avec émotion ce que fut M. Junod pour cet établissement auquel il avait voué une tendre affection ; il raconte ses visites fréquentes à l'orphelinat, son intérêt à tous les détails de son fonctionnement. Il connaît chaque enfant et rien n'était plus touchant que de voir le sourire de ce bon vieillard, à l'aspect d'abord froid, se mêler aux larmes de l'orphelin. Cet amour paternel. M. Junod en laisse un souvenir durable, car il a remis la somme nécessaire pour fonder une nouvelle famille qui bienôt portera son nom. Au nom des orphelins, dit M. Comtesse, je viens déposer la fleur de la reconnaissance sur la tombe de celui qui a passé à eux dans sa charité toute sa vie.

— On se plaint vivement de la négligence de l'administration des téléphones qui, en faisant secouer en temps utile les fils téléphoniques, ont évité les ruptures causées par la chute de neige de la semaine dernière.

C'est d'un bon augure, surtout à présent où l'on tend de plus en plus à fabriquer la montre fine, qui donnera du travail à beaucoup. Mais là n'est pas le point essentiel. Pour terminer et livrer le montre, il faut des ouvriers bien au courant des procédés modernes de fabrication et qui possèdent la théorie à côté de la pratique. Or ces ouvriers, la Vallée ne les forme pas encore. Sous ce rapport, elle est tributaire d'autres centres horlogers, soit en y faisant exécuter les parties correspondantes, soit en appelant ces spécialistes chez elle. Voilà où le futur enseignement horloger sera utile. On nous dit que sa création est très prochaine.

La Société des sciences naturelles a organisé un cours de dessin pour les jeunes gens, apprenants et ouvriers.

Des fabriques d'horlogerie se sont édifiées aux Bioux, au Lieu, une fabrique de limes à l'Abbaye. Elles marcheront incessamment. Peut-être amèneront l'aisance et la prospérité au canton.

L'industrie électrique fait aussi des progrès. Le village du Sentier est depuis quelques jours éclairé à l'électricité. Les Bioux le seront sous peu. Mais la Vallée attend avec impatience les forces motrices des lacs de Joux. Le besoin d'énergie, à utiliser sous forme de force motrice et de lumière, se fait de plus en plus vivement sentir.

La population industrielle est dans l'anxiété en voyant que le projet du professeur Palaz ne figure toujours pas à l'ordre du jour des sessions du Grand Conseil. Voici tantôt une année que le dit projet a été publié et rien à l'horizon.

L'avenir de la Vallée réside dans l'évolution de ses industries. Chacun le comprend, l'agriculteur comme l'industriel. Il est du devoir de l'industrie de se intéresser à la question et d'intervenir auprès de l'autorité pour qu'elle reçoive une solution prochaine.

Le chemin de fer du Pont au Brassus marche depuis le 24 octobre. Ses recettes sont satisfaisantes.

L'industrie du bâtiment va à merveille. C'est déjà un heureux résultat de l'établissement du chemin de fer. De nombreux bâtiments se sont édifiés en 1899 dans la plupart des localités, au Sentier surtout. Il faut en rechercher la cause principalement dans la distribution à domicile de l'eau du Brassus, entreprise par la société Golay et Piguet.

— On se plaint vivement de la négligence de l'administration des téléphones qui, en faisant secouer en temps utile les fils téléphoniques, ont évité les ruptures causées par la chute de neige de la semaine dernière.

LAUSANNE

L'élection d'un municipal.

L'élection d'un membre de la municipalité qui devait avoir lieu déjà dans la dernière séance de 1899 figure à l'ordre du jour de mardi prochain 9 janvier, en même temps que celle de la commission de gestion.

Comme au début de la législature, le groupe socialiste du Conseil communal a été mis en demeure de présenter un candidat pour le siège laissé vacant par la démission de M. Mailefer, démissionnaire à deux ans déjà, cette fois encore ce groupe a refusé de prendre sa part de responsabilité dans l'administration de la ville.

D'autre part, n'ayant pas lui-même de candidat à présenter, le groupe démocratique a fait des démarches auprès du groupe libéral pour qu'il acceptât d'occuper le siège vacant.

Municipalité. — La municipalité a désigné M. Gaillard comme vice-président pour l'année 1900.

La répartition des dicastères est la suivante :

Administration générale et direction de police : M. Gagnaux, syndic ; suppléant, M. Gaillard.

Direction des finances : M. van Muyden ; suppléant, vacat.

Direction des domaines : M. Gaillard ; suppléant, M. Marquis.

Direction des travaux : M. Marquis ; suppléant, M. van Muyden.

Direction des écoles : chef, vacat ; suppléant, M. Gagnaux.

Conférences du dimanche. — L'interprétation donnée par Swedenborg aux grandes doctrines de la Bible est étonnante avec une évidente sympathie par les auditeurs de M. Charles Byse ; je devrais plutôt dire par ses auditrices, car, bien qu'il s'agisse de théologie et même de philosophie, l'assemblée se compose en très grande partie de dames. On aurait pu croire, a priori, que les hommes — dont les études sont plus solides, l'esprit plus critique et plus raisonnable — seraient plus disposés que les femmes à suivre des séances qui n'ont pas la forme de nos cultes, et où l'on prétend exposer une conception nouvelle du christianisme.

Après avoir d'abord décliné ce surcroit de responsabilité, le groupe libéral a cependant estimé qu'il était de son devoir envers la ville de Lausanne de prêter son concours au dénouement de la crise. Il a par conséquent décidé de présenter comme candidat M. Charles David, docteur-médecin à Lausanne.

Reuni hier soir, le groupe démocratique a décidé, à l'unanimité de ses voix, d'appuyer cette présentation de ses suffrages mardi prochain.

La candidature de M. Charles David sera, sans aucun doute, très bien accueillie à Lausanne. Si cet honorable citoyen n'a pas encore été mêlé activement jusqu'ici à nos affaires politiques, il est loin d'être un novice en matière d'administration municipale et un inconnu dans notre vie publique.

Bourgeois de Lausanne, fils de feu M. Maurice David, de son vivant secrétaire du département fédéral du commerce, M. Charles David a fait à Lausanne ses premières études, complétées dès lors dans diverses

Bourse de Lausanne du 5 janv.

Demandé Offre

3/0/0 Vaudois 93 50 94 25

3 1/2 0/0 Lausanne 92 —

3 1/2 0/0 Calise hypoth. vaudoise 92 —

4 1/2 0/0 Jura-Simplon 480 —

4 0/0 Glion-Naye 92 —

4 0/0 Viège-Zermatt —

4 0/0 Tramways lausannois 100 —

Actions Banque canton. vaudoise 732 50

► ► ► 'd'escopte 557 50

► ► ► 'd'escopte 780 —

Caisse hypoth. vaudoise —

La Suisse, Cie assurances 512 50

Vierge-Zermatt 515 —

Glion-Naye 450 —

Tramw. lausau. privil. 250 —

Soc. électr. des Clées. 400 —

Comp. de Nav. lib. 550 —

Comp. de Nav. non lib. 670 —

Brasserie de la Rose —

Gr. Brasserie lausau. —

Anc. const. méc. Vevey 310 —

Soc. immob. lausannoise 425 —

► ► ► Ouchy 425 —

Station climat. Leyssin 245 —

Hôtel National et Cygne 125 —

► ► ► du Grand-Pont. —

Actions Jura-Simplon ordinaires 179 —

Actions —

► ► ► privilégi. —

Nord-Est Suisse —

Central —

Union financ. de genève 780 —

Banque de Paris —

Credit lyonnais 575 —

Amédée Korn et fils 125 —

Industrie Suisse Ind. électr. 176 —

Industrie électr. Genève 125 —

Industrie des hôtels. 125 —

Actions —

► ► ► —

4/0/0 clôtur. 5 janv. —

BUVEZ À VOS REPAS
L'EAU MINÉRALE
ALCALINÉE DE MONTREUX
NATURELLE OU GAZEUSE
LÉGÈRE HYGIÉNIQUE ET LIMPIDE
TRES EFFICACE DANS LES MALADIES DES VOIES DIGESTIVES

En vente à la Société des Eaux alcalines de Montreux, dans les pharmacies et chez les marchands d'eaux minérales.

CAISSE D'ÉPARGNE POPULAIRE

l'Union vaudoise du crédit

Lausanne, rue Pépinet, 2

12 agences dans le canton

Taux **POUR 1900 4 %**

Facilités de remboursement.

Exceptionnellement, les versements faits jusqu'au 15 janvier 1900, inclusivement, produiront intérêt dès le 1^{er} janvier.

La Banque d'Escompte et de Dépôts

LAUSANNE

loue dans ses caveaux blindés des compartiments de coffres-forts aux conditions suivantes:

9055 3 mois 6 mois 1 an

20 X 25 X 50 cm. 8 fr. 15 fr. 25 fr.

25 X 50 X 50 cm. 16 fr. 30 fr. 50 fr.

UNION VAUDOISE DU CRÉDIT

Siege social : Pépinet 2, LAUSANNE. — 12 agences dans le canton

CONDITIONS DES DÉPOTS D'ARGENT

Comptes courants : 3 1/4 0/0 SANS COMMISSION

Caisse d'épargne : 4 0/0, facilités de remboursement.

CERTIFICATS DE DÉPOTS

nominatifs ou porteur, au gré du déposant :

à six mois | 3 1/4 0/0 | à trois ans 4 0/0

ou l'an prochain 4 1/4 0/0

Les dépôts faits ou renouvelés avant le 25 février 1899, à des taux inférieurs, seront mis au bénéfice des taux ci-dessus au fur et à mesure qu'ils arriveront à échéance.

158 Le directeur : S. CUENOUD.

Vente de chevaux.

Lundi 8 courant, à 11 heures du matin, l'Administration fédérale fera vendre en mise publique à MOUDON, devant la Douane,

6 à 8 chevaux réformés

Thoune, le 4 janvier 1900.

La Régie fédérale des chevaux.

174 **Licitation d'immeubles**

Le lundi 15 janvier 1900 dès les 3 heures du soir, au château de Nyon, salle de l'Industrie, l'indivision existante entre Mademoiselle Louise de Charrière et Monsieur Théodore du Plessis, exposera en vente aux enchères publiques, par licitation et sous autorité de Justice, les immeubles qu'ils possèdent au district de Nyon et formant les lots suivants :

8920 Communes de Nyon et de Signy.

1^{er} LOT

Domaine du Viez comprenant maison de maître, maison de ferme et de vigneron, spacieuses dépendances ; le domaine de 41 hectares soit 91 poses vaudoises et en nature de champs, prés, vignes (308 ares) et jardins.

Arbres fruitiers nombreux, eau de source en grande quantité, exploitation rurale facile.

Taxe cadastrale Fr. 235,995, mise à prix Fr. 182,255.

2nd LOT A NYON

Grand'Rue, bâtiment ayant 3 étages d'appartements, cave, greniers, chambres à lessive, bûcher, de 3 axes 15 centaires.

Taxe cadastrale Fr. 48,282. Mise à prix Fr. 38,462.

3rd lot, à Nyon.

Rue du Vieux-Marché, terrasse de 8 axes 78 centaires, avec petite maison ayant vue imprenable sur le lac et les Alpes.

Taxe cadastrale, 11,781 fr. Mise à prix, 10,600 fr.

Les conditions sont déposées au Greffe de paix du Cercle de Nyon, étude Dupraz, notaire ; pour visiter le domaine, s'adresser à M. E. Gallay, réisseur, à Nyon.

Nyon, le 14 décembre 1899.

Le juge de paix : CH. SAUGY.

La plus récente invention faisant époque sont les **CARDINAL FILMS**

D. R. P. N° 10587 Brevets pour l'étranger

négatifs, dispositifs, agrandissements et la radiographie au moyen des Rayons Röntgen

remplace le plus avantageusement les plaques séches, sont d'un poids minime, sont incassables, incombustibles et non explosifs, peuvent être expédiées par lettre, ne nécessitent aucun développeur spécial, ne produisent pas de halo, sont aussi faciles à manipuler que les plaques séches, ne se rouent pas dans les bains, peuvent être facilement retouchés, peuvent être copiés des deux côtés, supports sont coupés dans tous les formes avec des ciseaux ordinaires.

Analysés et approuvés à l'École Polytechnique de Zurich

On peut les avoir en feuilles et en rouleaux en toutes grandeurs, dans tous les magasins d'articles de photographie : là où on ne les trouve pas, nous fournissons directement, donnons tous renseignements et explications aux cours.

Le bureau de l'industrie photochimique Cologne-Nippes

Zurich I, Gessnerstrasse 3, Part.

Ad. téligr. : CARDINAL FILMS, ZURICH. Téléph. 3703.

Ateliers de constructions mécaniques

de VEVEY

MM. les actionnaires sont avisés que le Conseil d'administration a décidé de faire appel du troisième quart du capital-action, deuxième émission, soit 120 fr. par titre.

Les versements seront reçus, du 5 au 10 janvier prochain, par les maisons de banque : Crédit du Léman et Chavannes, de Palézieux et Cie, à Vevey.

La quittance de ce second versement devant être libellée sur les titres, MM. les actionnaires sont priés de déposer leurs actions en effectuant les versements.

8793 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Négociant capable et rompu aux affaires, ayant séjourné vingt ans à l'étranger, sachant à fond les 4 langues principales.

9020 cherche un poste de confiance

dans une entreprise commerciale. Serait éventuellement disposé à s'intéresser financièrement. Adresser offre.

frères sous chiffre ZAG. E 496 à Rodolphe Mosse, Berne.

Bal-Soie p. robes et Satins p. mascarades.

THEATRE DE LAUSANNE

Bur. à 7 1/2 h. Rid. à 8 h.

Dimanche 7 janv. 1900

Prix du dimanche

SERAPHINE

Comédie en 5 actes

de Victorien SARDOU

de l'Académie Française

Fribourg-Bade

PENSIONNAT

de demoiselles

Allemand, anglais, Peinture, musique, ouvrages manuels. Prosp. et rév., Mme Hengle, (Allemande du Nord).

Racahout

WINKLER 8077

La meilleure farine alimentaire pour enfants et convalescents. Hors Winkler, 31, rue de Bourg.

Concours et engrangement

PÂTE PECTORALE

fortifiante

J. Klaus

au Locle Suisse

Sous toutes les pharmacies

7134

Cours de broderies

et travaux d'agrément

donné par Mademoiselle

M. Bettez, 19 bis B^e de

Grancy, élève du Gewerbe

Museum, St-Gall. A

dater du 10 janvier prochain,

commencement du cours et heures des leçons

facultatifs. 160

MACHINES REMINGTON

neuves et d'occasion

les plus solides et les plus

répandues.

en-pas

Ellams DUPLICATOR

Miméographes

Fournitures pour ces appareils.

Jules KREIS

St-Roch, 30, Lausanne.

Agent pr le canton de Vaud.

SANTA MID

supprime baume et huiles astringentes.

Dépôt dans toutes les pharmacies. 10733

BAILLEUR de fonds.

Une personne possédant les meilleures références demande de l'emprunter pour 1000 francs, pour l'exécution d'une entreprise très intéressante et d'une solution rapide. Conditions avantages. Adresser offres sous chiffre C 40 L à Haasenstein et Vogler, Lausanne.

Formulaire à remplir et envoyer à

la Caisse d'Epargne Cantonale Vaudoise

GARANTIE PAR L'ETAT

Bureaux : RUE HALDIMAND N° 14

Reçoit des dépôts de fr. 5.— et en sus

INTERET 3 3/4 0/0

Agent dans chaque district : les receveurs de l'Etat ;

Mme Vve Girardon, à Vullorbe, et M. Ed. Chatelain à Ste-Croix.

A vendre

un grand

RATIER

bien coupé, et bien élevé, gris d'argent, de 2 ans, et un

grand barbet noir de 11 mois.

Deux de très jolies bêtes de race, sans défauts et vices.

C. Baumann-Bondeli, Berne.

Automobile

On offre à vendre de gré

à gré un automobile presque

neuf, du type « dos à dos »,

moteur Benz à deux cylindres,

trois vitesses et marche arrière.

S'adresser pour renseignements à M. Max E. Porret, docteur en droit et avocat, à Neuchâtel.

9038

VILLE

à des conditions favorables, solidement arrangeé

aux environs de la caserne

du Thoné avec

bâtiment de

construction

de 1000 m² et plus.

5564 Y

Pour des renseignements plus précis s'adresser au

bureau des notaires Günter et fils, à Thoune.

9082

A VENDRE

une petite et jolie

villa

à des conditions favorables, solidement arrangeé

aux environs de la caserne

du Thoné avec

bâtiment de

construction